



Stratégie Locale sur le TRI de DAX

Compte rendu du comité de pilotage

Réunion 17 novembre 2014

1. PRESENTS :

Collectivité	Nom	Prénom	Mail
Saint Pandelon	CARRERE	Christian	mairie.saint-pandelon@wanadoo.fr
Candresse	DUTOYA	Guylaine	mairie.candresse@wanadoo.fr
Seyresse	POYCHICOT	André	mairieseyresse@wanadoo.fr
Mées	BUCAU	Alain	mairie.mees@wanadoo.fr
Bégaar/CC Pays Tarusate	POUSSARD	Jean Pierre	jeanpierre.poussard@gmail.com
Bégaar	NAPIAS	Henri	mairie.begaar@wanadoo.fr
Sagnac et Cambran	FORSANS	Alain	mairie.sagnac.cambran@orange.fr
Yzosse	MAZIEUX	Isabelle	isa.mazieux@orange.fr
Yzosse	BRICK	Nicole	mairie.yzosse@wanadoo.fr
Dax	LALANNE	Jean Pierre	jplalanne@dax.fr
Dax	PEDARRIOSSE	Francis	fpedarriosse@dax.fr
Ville de Dax	TRUY	Dominique	dtruy@dax.fr
Ville de Dax	GIRAUDOT	Laurent	lgiraudot@dax.fr
Ville de Dax	BELLEGARDE	Jean Louis	jlbellegarde@dax.fr
Goos / SIMAL / CC Montfort en Chalosse	LAGROLA	Vincent	vincentlagrola@wanadoo.fr
Saubusse	FIALON	Dominique	fialond@orange.fr
Téthieu	DUFORT	Jean Michel	jean-michel.dufort@wanadoo.fr
Narrosse	FERNANDEZ	Luis	fernandez.luis40180@gmail.fr
Ville Saint Paul les Dax	JANUSZKIEWICZ	Patricia	patricia.januszkiewicz@st-paul-les-dax.fr
CA Grand Dax	RICHARD	Denis	drichard@grand-dax.fr
CA Grand Dax	CERE-LABOURDETTE	Stéphane	scere-labourdette@grand-dax.fr
CA Grand Dax	NOUGUE	Mayalen	mnougue@grand-dax.fr
CA Grand Dax	LARRALDE	Matthieu	mlarralde@grand-dax.fr
VP Grand Dax	BERTHOUX	Christian	christianberthoux@sfr.fr
Saint Jean de Lier	COUDROY	Frédéric	mairie.lier@wanadoo.fr
Saint Jean de Lier	DUBOS	Thierry	thierry.dubos@wanadoo.fr

Gousse	GADREAU	Gérard	mairie.gousse@wanadoo.fr
Rivière Saas et Gourby	DARRIGADE	Hervé	herve.darrigade40@gmail.fr
Rivière Saas et Gourby	MOZUL	Etienne	etienne.mozul@orange.fr
SYRBAL	LABADIE	Bernard	bernard.labadie@live.fr
DDTM	RAVARD	Pierre	pierre.ravard@landes.gouv.fr
Institution Adour	CAUSSE	Lionel	lionel.cause@cg40.fr
Institution Adour	KERMARREC	Mathilde	mathilde.kermarrec@institution-adour.fr
Institution Adour	RE	Frédéric	frederic.re@institution-adour.fr
Institution Adour	FAY	Ségolène	tri.dax@institution-adour.fr

Absents excusés :

- M. PASTOURET, Président de la CLE du SAGE Adour Amont
- UROLATEGUI Dominique, Maire de Pontonx sur l'Adour
- CAZENEUVE Daniel, Maire de Préchacq les Bains
- BATS Yves, Maire de Hinx
- BASTIAT Michel, Maire de Saint Vincent de Paul
- DAGUERRE Jean-Louis, Maire de Oeyreluy
- AUDOUY Véronique, Maire d'Angoumé
- SCARSI Geneviève, Maire de Tercis les Bains
- LARRODE Roger, Président du Syndicat Mixte du Bas Adour
- DUFAU Jacques, Président du Syndicat de bassin versant des Luys
- LESPERON Vincent, Président du Syndicat Intercommunal des Berges de la Midouze
- MASSON Angélique, Agence de l'Eau

2. ORDRE DU JOUR :

- 1- Validation du périmètre de la stratégie locale
- 2- Validation de la composition du comité technique et du comité de pilotage
- 3- Présentation et validation des objectifs du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI)

3. DISCUSSIONS

Périmètre de la stratégie locale :

Le périmètre proposé comprend les 13 communes du TRI (Agoumé, Candresse, Dax, Méès, Narrosse, Oeyreluy, Rivière Saas et Gourby, Saint Paul les Dax, Saint Vincent de Paul, Seyresse, Tercis les Bains, Téthieu, Yzosse) et 10 communes supplémentaires (Bégaar, Goos, Gousse, Hinx, Pontonx sur l'Adour, Préchacq les Bains, Saubusse, Saugnac et Cambran, Saint Jean de Lier, Saint Pandelon).

Le périmètre de la stratégie locale proposée ci-dessus a été validé par le comité de pilotage.

L'Institution Adour validera ce périmètre lors de son conseil d'administration le 4 décembre 2014.

Les 10 communes hors TRI (Bégaar, Goos, Gousse, Hinx, Pontonx sur l'Adour, Préchacq les Bains, Saint Jean de Lier, Saint Pandelon, Saubusse, Sagnac et Cambran) devront délibérer sur ce périmètre et donner leur accord pour en faire partie en conseil municipal. Un exemple de délibération leur sera transmis.

Composition du comité de pilotage :

La composition du comité de pilotage proposée est la suivante :

Les 23 communes de la stratégie locale
Les 4 Intercommunalités du territoire
DDTM
Agence de l'Eau
Institution Adour
Les 5 syndicats de rivière
Un représentant de la CLE du SAGE Adour Amont
SDIS

La question de la présence des EPCI à fiscalité propre dans le comité de pilotage et de la compétence Gemapi qui leur sera transférée avec la loi MAPTAM a été posée. La compétence Gemapi est importante, bien entendu, mais le comité de pilotage est avant tout une instance de réflexion qui regroupe les acteurs du territoire même s'ils n'ont pas de compétence dans gestion des inondations.

La composition du comité de pilotage proposée ci-dessus a été validée par le comité de pilotage.

M. CAUSSE, conseiller général de Saint Martin de Seignanx et administrateur de l'Institution Adour, a été désigné président du comité de pilotage et M. BERTHOUX, vice-président de la communauté d'agglomération du Grand Dax, a été nommé vice-président.

Composition du comité technique :

La composition du comité technique proposée est la suivante :

Services de la communauté d'agglomération du Grand Dax
Services techniques de Saint-Paul-lès-Dax et Dax
DDTM
Agence de l'Eau
Conseil Général
Techniciens des syndicats de rivière
Institution Adour
Animatrice du SAGE Adour Amont
SDIS

La question de l'association de la chambre d'agriculture aux parties prenantes a été soulevée. Il a été proposé qu'elle soit intégrée ponctuellement au comité technique selon les besoins ou qu'elle soit associée dans le cadre des groupes de travail. Il a été mis en avant que la chambre d'agriculture fait déjà parti du SAGE et que le SAGE est représenté dans le comité de pilotage et le comité technique.

La composition du comité technique proposée ci-dessus a été validée par le comité de pilotage, ainsi que la possibilité de l'élargir ponctuellement.

Il a aussi été proposé que les opérateurs de réseau, les chambres consulaires et les organismes environnementaux soient associés à la démarche à travers les groupes de travail.

Etat des lieux:

Caractérisation de l'aléa :

Pour la caractérisation de l'aléa, des études ont déjà été réalisées : l'Atlas des zones inondables, la cartographie sur le TRI et l'enveloppe de crue de janvier 2014 (en cours de validation) réalisée par le SPC de Bordeaux. De ces informations, il est conclu que les inondations de janvier 2014 sont dues aux crues de l'Adour, de la Midouze, du Luy et du Louts, au ruissellement pluvial et aux remontées de nappes.

Le scénario de crue extrême n'a pas été réalisé sur les communes de la stratégie locale hors TRI. Cependant, un modèle hydraulique de la zone va être réalisé par le SPC. La date de d'obtention de ce modèle n'est pas encore connue du fait des démarches administratives pour échanger les données, mais le modèle devrait être réalisé au plus tard fin 2015.

Caractérisation des enjeux :

La cartographie du TRI a permis de recenser les enjeux exposés aux inondations sur les 13 communes du TRI. Un état des lieux plus précis pour la crue de 2014 a été réalisé sur toutes les communes de la stratégie locale par Mme FAY, chargée de mission du TRI.

Les principaux enjeux se situent à Dax et Saint Paul les Dax avec une concentration importante d'habitations et d'activités économiques ainsi que des accès et des réseaux exposés aux risques d'inondation. Les autres communes du périmètre ont une concentration de population en zone inondable moins importante. On remarque tout de même des communes avec une surface inondable très élevée par rapport à la superficie de la commune, comme Yzosse. Pour les autres communes, les enjeux sont principalement quelques maisons en zone inondable, les accès et les terres agricoles.

Recensement et analyse des ouvrages de protection existants :

Les ouvrages de protection contre les inondations du territoire sont recensés dans l'atlas des digues avec leurs maîtres d'ouvrages quand ils sont connus. Des études de dangers ont été réalisées pour la digue de Gurgues Ingous (Pontonx et Téthieu) et la digue Maisonnave (Gousse et Saint Jean de Lier). L'étude de dangers sur le système d'endiguement de Dax est en cours et sera rendue prochainement.

La complexité réglementaire de gestion des digues a été évoquée par l'exemple de la digue de de Pontonx et Téthieu. Cette digue est en berge et est donc régulièrement soumise à l'érosion de l'Adour. Les propriétaires des parcelles attenantes sont d'accord pour les vendre ce qui permettrait de reculer la digue. Du point de vue financier, cette démarche est intéressante car il serait alors possible d'économiser sur les coûts de réparation de la digue. Cependant, il est plus compliqué de reculer la digue que de la refaire au même endroit car il faut alors réaliser des études et des dossiers loi sur l'eau. Cela freine donc la démarche.

Analyse des dispositifs existants :

Les 13 communes du TRI, ainsi que Gousse et Saint Jean de Lier, possèdent un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI). Sur le périmètre de la stratégie locale, 16 communes ont un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et 4 communes sont en train de l'élaborer. 11 communes ont un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) et sur 4 communes il est en cours d'élaboration. Concernant les documents d'urbanisme, 15 communes ont un Plan Local d'Urbanisme (PLU), 4 communes ont un Plan d'Occupation du Sol (POS) et 4 communes ont une carte communale.

Le SAGE Adour Amont, les SCOT et le cahier de mise en exécution des dispositions à prendre en cas de crue pour la ville de Dax sont aussi des dispositifs utiles à la gestion des inondations.

Objectifs du Plan de Gestion des Risques Inondation (PGRI):

Le PGRI sera mis en consultation du public à la fin de l'année et il sera validé en 2015. Ses 6 objectifs sont les suivants :

1. Développer des **gouvernances**, à l'échelle territoriale adaptée, structurées, pérennes, et aptes à porter des stratégies locales et programmes d'action permettant la mise en œuvre des objectifs 2 à 6 ci-dessous,
2. Améliorer la **connaissance et la culture du risque inondation** en mobilisant tous les acteurs concernés,
3. Améliorer la préparation et la **gestion de crise** et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
4. **Aménager** durablement les territoires par une meilleure prise en compte des risques d'inondation dans le but de **réduire leur vulnérabilité**,
5. Gérer les capacités d'écoulement et **restaurer les zones d'expansion des crues** pour ralentir les écoulements,
6. Améliorer la **gestion des ouvrages de protection**.

La stratégie locale reprend les objectifs du PGRI. Elle décline ensuite ces objectifs en dispositions concourant à leur réalisation. Il a donc été proposé de faire 4 groupes de travail avec un élu référent par groupe pour décliner les objectifs :

- Groupe 1 : objectif 2 – Référent : M. Christian BERTHOUX, Vice-président du Grand Dax ;
- Groupe 2 : objectif 3 Référent : M. Jean-Pierre LALANNE, Adjoint au Maire de Dax ;
- Groupe 3 : objectif 4 (notamment en termes d'occupation des sols et d'urbanisme) – Référent : M. Jean Michel DUFORT, Maire de Téthieu ;
- Groupe 4 : objectifs 5 et 6 – Référent : M. Etienne MOZUL, Elu de Rivière Saas et Gourby.

L'objectif 1 est un objectif transversal qui concourra à la réalisation des 5 autres. La démarche d'élaboration de la stratégie locale à travers les comités techniques et de pilotage contribuera à sa réalisation.

Les groupes de travail seront ensuite constitués sur la base du volontariat. Les personnes intéressées se tourneront vers Mme FAY et vers les responsables des groupes qui les intéressent pour s'y inscrire.

La ville de Dax a précisé la volonté que ses services techniques soient présents à tous les groupes de travail.

Planning prévisionnel :

- Début 2015 : Réunion des groupes de travail
- Février/mars 2015 : 2nd Comité de pilotage et comité technique.